

Aperçu de la situation à Madagascar : Eau, Assainissement et Hygiène

RESUME

Madagascar envisage d'atteindre l'accès universel en eau potable et aux infrastructures d'assainissement et d'hygiène d'ici 2030. L'éradication de la défécation à l'air libre sera effective en 2019. Les investissements nécessaires à court et à moyen terme s'augmenteront relativement par rapport aux besoins prioritaires.

Pour l'année 2017, la Grande Ile aura besoin de 185,8 millions de dollars pour la réalisation des activités du secteur. Or, l'Etat Malagasy ne dispose qu'un montant de 12,5 millions de dollars pour réaliser les objectifs annuels du secteur en matière d'eau potable, assainissement et hygiène. Le déficit de financement actuel est de 173.3 millions de dollars pour l'exercice 2017. Ce cout représente uniquement les couts d'investissement des infrastructures. On en déduit que les financements alloués dans le secteur restent très faibles pour concrétiser la mise en œuvre des projets ou programme et pour atteindre les objectif fixés par les ODD.

Madagascar priorisera les investissements orientés vers la dotation des infrastructures d'approvisionnement en eau potable et en assainissement de base, en milieu rural et périurbain notamment les plus pauvres et les groupes les plus vulnérables. Cela inclus la sensibilisation du secteur privé, des organisations de la société civile et des bénéficiaires à participer aux investissements et aux couts de fonctionnements des services EAH. Des campagnes de sensibilisations pour le changement de comportement liées à l'hygiène et à l'élimination de la défécation à l'air libre seront également renforcées.

Six principales actions destinées à garantir une approche significative au progrès :

1. Identifier et mobiliser toutes les ressources potentielles pour mettre en œuvre des programmes d'approvisionnement en eau potable et d'accès aux infrastructures d'assainissement adéquates avec un meilleur ciblage des groupes vulnérables ;
2. Renforcer la sensibilisation sur le changement de comportement vis-à-vis de l'hygiène afin d'éliminer la défécation à l'air libre.
3. Rendre les infrastructures d'eau potable existantes fonctionnelles et pérennes dans les cinq prochaines années, avec la réhabilitation des infrastructures tombées en panne ainsi qu'un surcroit d'effort sur la mise en place d'une délégation de gestion avec le Privé, afin d'améliorer le recouvrement de recettes pour assurer les coûts d'exploitation et la maintenance des infrastructures existantes.
4. Améliorer la capacité du secteur en matière de suivi du fonctionnement des services publics d'eau potable et d'assainissement afin d'appliquer effectivement les normes de services exigés par la loi en vigueur et le Manuel de Procédure du secteur de l'Eau et de l'Assainissement.

5. Engager une mise à jour adéquate des données et informations gérées au sein de la base des données SE&AM (Suivi Eau et Assainissement à Madagascar) du MEAH (Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène)
6. Mettre en place une structure de gestion de connaissances et de recherche des nouvelles solutions techniques et technologiques pour réduire le coût d'exploitation de l'Eau.

1. Aperçu de la vision et des cibles liées aux ODD pour Madagascar

En 2015, le taux de desserte en eau potable était de 43% et le taux d'accès aux infrastructures d'assainissement de base était de 47%. Madagascar n'a pas atteint les OMD pour l'Eau et l'Assainissement.

En 2016-2017, le MEAH en collaboration avec ses Partenaires Techniques et Financiers ont mis en place un système de planification et de programmation fondé sur les besoins réels des 22 régions appelé BPOR (Budget Programme par Objectif Régional). Lors de l'élaboration de ce dernier, des collectes des données relatives aux taux d'accès en eau potable et assainissement ont sorti les résultats suivant :

- Taux d'accès en eau potable : 24, 07%
- Taux d'accès aux infrastructures d'assainissement de base : 30.03%,

En matière d'eau potable, les causes de la régression des taux de desserte en eau potable de 43 % en 24.07% sont le manque de suivi de la fonctionnalité des infrastructures existantes et le faible rythme de la dotation des nouvelles infrastructures d'eau potable.

De 1990 en 2016, plusieurs infrastructures d'eau potable ont été mises en place mais sans structure de gestion adéquate. De ce fait, 62% des infrastructures existantes arrivent à fonctionner 12 mois sur 12 (Source : Etude sur la pérennité avril 2016). Or, La banque de données existante a comptabilisé ces systèmes régulièrement tous les ans sans prendre en considération leur fonctionnalité.

De 2010 jusqu'à ce jour le rythme de la dotation des infrastructures d'eau potable n'a pas pu suivre l'accroissement de la population surtout en milieu rural.

En matière d'assainissement, en 2015 le taux d'accès aux infrastructures d'assainissement est de 47 % devient 30.31 % en 2017. Cette diminution est le résultat du manque de suivi post projet causé par faute de l'insuffisance des ressources. En plus, les croyances et normes sociales existantes ne favorisent pas les pratiques appropriées ni la participation pour l'entretien des infrastructures mises en place en cas de défaillance ou de dysfonctionnement. Il est nécessaire un accompagnement adéquat pour que les acquis en matière d'eau, assainissement et hygiène soient pérennes, en impliquant les populations et leurs leaders d'opinion.

La sensibilisation en faveur du changement positif de comportement vis-à-vis de l'hygiène demande beaucoup de temps et de suivi au niveau de la communauté. Actuellement, Madagascar voudrait aligner son point de départ pour l'achèvement des ODD. De ce fait, l'Etat Malagasy ambitionne d'atteindre :

- D'ici 2030, la totalité de la population malagasy sera desservie en eau potable de base

- D'ici 2030, 25% de population urbaine et 10% de population rurales bénéficieront de services gérés en toute sécurité
- La pratique de la défécation à l'air libre sera éradiquée en 2019 et le taux d'accès en infrastructures de base sera universel en 2030.
- L'ensemble de la population malagasy pratiquera le lavage des mains avec du savon d'ici 2030.

Le défi à surmonter est l'amélioration de la qualité de service public d'eau et de l'assainissement, pour les populations vulnérables y compris les personnes vivant en difficultés, habitant dans les zones urbaines et rurales.

2. Analyse du secteur – Programme National et Coordination du Secteur

Madagascar est en cours de consolider les données de base du secteur qui n'était pas bien coordonnée auparavant. Un Programme Sectoriel est en phase d'élaboration dont ce programme clarifiera la vision et le niveau des cibles liés aux ODD. Ce programme prendra en compte l'effort supplémentaire pour combler les lacunes constatées durant plusieurs années.

La Politique et stratégie : les trois sous-secteurs EAH (Eau, Assainissement et Hygiène) pourraient être renforcés par des planifications décentralisées pour atteindre les objectifs du secteur EAH définis dans les ODD. La politique nationale exige l'équité dans l'allocation des ressources financières tant en eau potable qu'en assainissement et hygiène pour que la condition de vie des groupes vulnérables soit améliorée.

Aspect organisationnel et institutionnel : l'effort devra se concentrer sur la séparation et la clarification des rôles de tous les acteurs du secteur, notamment le sous-secteur assainissement en milieu rural et urbain.

Financement du secteur : Depuis les années 1990 en 2015, les financements publics alloués au secteur de l'eau et de l'assainissement étaient relativement insuffisants pour atteindre l'ODD. En plus, les conjonctures politico-sociales ne permettaient pas au secteur d'accroître le taux d'absorption des budgets alloués. Pour augmenter les financements utilisés dans l'atteinte de l'ODD, le Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène (MEAH) est en phase de constituer le Fonds National de l'Eau qui sera constitué par le Fonds National de Ressources en Eau et le Fonds pour l'Assainissement.

Planification, Suivi et Orientation: La base de données SE&AM (Suivi Eau et Assainissement à Madagascar) est fonctionnelle depuis 2014. Cela dit, l'harmonisation des indicateurs et la fiabilité des données du secteur restent encore à améliorer. Les rapports périodiques sont nécessaires pour évaluer l'amélioration des performances. Les structures déconcentrées du MEAH ainsi que les communes ne sont pas suffisamment équipées pour assurer le suivi permanent des actions menées au niveau régional et local.

En 2016, le MEAH avec ses acteurs ont mené une campagne d'enquête et d'inventaire des infrastructures d'eau potable et d'assainissement dans tout Madagascar afin de réactualiser les outils de base pour élaborer un Budget Programme par Objectif Régional (BPOR). Cette action permettra aux

partenaires de développement d'aligner leurs programmes d'intervention et leurs financements avec le programme sectoriel qui sera dirigé par le MEAH.

Renforcement des capacités : Les Communes sont les maîtres d'ouvrages des infrastructures eau et assainissement dans leurs circonscriptions. Il reste beaucoup à faire afin de leur permettre d'assurer leurs rôles et responsabilités dans la gestion des services publics d'eau potable et d'assainissement.

En ce qui concerne les comportements collaboratifs de SWA, L'Etat Malagasy et les partenaires de développement collaborent pour améliorer et harmoniser les méthodes de travail dans le secteur. Les projets et programmes en eau, assainissement et hygiène mis en œuvre devront être exécutés dans un cadre de coordination financière, géographique et sociale, conçus et acceptés par tous les acteurs du secteur EAH. L'objectif principal est de parvenir à l'accès universel d'ici à 2030 d'une manière harmonisée.

Pour atteindre cet objectif, l'Etat Malagasy par le biais du MEAH assure entièrement la coordination de la mise en œuvre des politiques sectorielles en améliorant les rôles et les responsabilités de chaque entité dans le processus de planification.

Le renforcement du système de suivi-évaluation est nécessaire pour favoriser l'amélioration des performances du secteur par l'utilisation effective de ce système par les structures du Gouvernement ainsi que par tous les acteurs de développement du secteur EAH

Par ailleurs, une stratégie de financement durable du secteur sera conçue afin d'identifier et d'augmenter les ressources à mobiliser pour le programme d'accès durable à l'eau potable, à l'assainissement et l'hygiène et la mise en place effective de la Gestion intégrée de la ressources en eau. Cette stratégie de financement sera ressourcee par Une ligne budgétaire spécifique de l'état, la contribution des PTFs ainsi que des ménages

Le MEAH va mener une mobilisation des acteurs en travaillant avec une plateforme de concertation unique pour échanger les informations et les partages des expériences pour la concrétisation de la politique nationale afin de réduire la pauvreté et d'améliorer tangiblement la qualité de vie des Malgaches.

Actions prioritaires à adopter pour atteindre les ODD

- Sortir une cartographie de l'accès aux infrastructures eau et assainissement à Madagascar, par région et par district, les données sur la localisation et la fonctionnalité feront partie des informations indispensables pour orienter et mener les interventions ;
- Mettre en place des planifications décentralisées suivant les données acquises par le BPOR ; avec un renforcement de capacité des directions régionales du MEAH pour assurer le suivi permanent des actions menées au niveau régional.

- Déterminer les ressources publiques disponibles afin d'évaluer les Gaps de financement nécessaire pour atteindre les ODD ;
- Orienter la Politique nationale en faveur du partage clair des rôles et responsabilités de chaque entité constituant du secteur de l'eau et de l'assainissement. A cet effet, le Gouvernement va rendre les procédures de marchés publics plus transparents ;
- Orienter la dotation des infrastructures d'eau potable et d'assainissement adéquates à la population vulnérable dans les milieux périurbain et rural.
- Mener une action de pérennisation par le biais de la mise en place systématique des délégations de gestion au niveau du service public d'eau potable et d'assainissement accompagnée par des renforcements de capacités des communes et des gestionnaires de service .
- Le Gouvernement et les partenaires de développement vont graduellement augmenter le montant des financements en faveur du développement dans le budget national, en commençant par la mise en place effective du Fonds National de l'Eau ;

3. Besoins d'investissements sectoriels, déficits de financement et possibilités d'amélioration de l'efficacité

Besoins d'investissements et déficits de financement

Madagascar aura besoin de 185.8 millions de dollars par an pour parvenir aux ODD en matière d'Eau, d'Assainissement et d'Hygiène, un cout représentant uniquement les couts d'investissement des infrastructures. La majorité des investissements sera destinée à la dotation et pérennisation des infrastructures par régions et par district. La priorisation sera axée dans les milieux rural et périurbain ayant un taux de couverture faible. La mise en place d'une structure de gestion sera menée parallèlement avec l'amélioration du taux de desserte. On estime le déficit de financement 2,6 milliards de dollars pour atteindre les ODD.

Recherche de financement pour combler le déficit de financement

Le MEAH mène une campagne de lobbying auprès du Gouvernement et des Partenaires Techniques et Financiers potentiels en vue de l'augmentation de l'allocation de financement complémentaire pour le secteur de l'eau et de l'assainissement à l'atteinte de l'ODD.

L'utilisation rationnelle du Fonds National des Ressources en Eau et du Fonds de l'Assainissement est nécessaire et indispensable. Selon les textes règlementaires en vigueur, ces fonds seront alimentés par des redevances et taxes de service public.

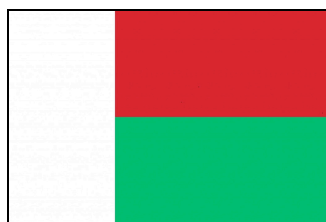
La contribution actuelle des tarifs à l'exploitation et à la maintenance peut encore être améliorée si la qualité des services est élevée. Pour parvenir aux ODD et notamment pour mobiliser des fonds supplémentaires, nous nous proposons d'adopter une stratégie agressive de mobilisation des ressources, associant les contributions des ménages, du Gouvernement et ses Partenaires Techniques et Financiers ainsi qu'un accès à l'apport financier du Gestionnaire du service public et des fonds commerciaux.

L'application effective des normes techniques préconisée par la loi et le manuel de procédure du secteur augmentera la qualité des services et la longévité des infrastructures mises en place. Le coût de la réparation et de la réhabilitation en sera réduit considérablement.

Par ailleurs, les mesures de réduction des coûts seront nécessaires grâce à l'utilisation de sources d'énergie alternatives et le transfert de la gestion au secteur privé.

4. Actions prévues pour favoriser le progrès vers les ODD –

1. Le MEAH est actuellement en phase d'élaboration d'un Programme Sectoriel, ce programme orientera les actions prioritaires par rapport au contexte national
2. En coopération avec ses partenaires, le MEAH mettra en œuvre des actions de mobilisation de fonds en lien avec le Programme sectoriel mis en place;
3. Le MEAH et les Partenaires de Développement assureront la dotation des infrastructures et la mise en place de structure de gestion à chaque interventions projetées;
4. le MEAH en collaboration avec les acteurs du secteur améliorera la fonctionnalité de la base de données du secteur et la fluidité des informations afin de mesurer régulièrement et précisément les progrès effectués et l'effort encore à fournir.
5. Renforcement de capacité des maîtres d'ouvrages pour la gestion des infrastructures ainsi que des cadres du MEAH avec ses structures déconcentrées et des communes en matière de coordination et de suivi-évaluation ;
6. Le MEAH travaillera avec ses partenaires pour réaliser des revues sectorielles conjointes et orienter le programme d'activité triennal du secteur.



Cette fiche pays a été préparée par le Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène avec la participation de partenaires, dont des Partenaires de développement